

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIERE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025

Matière Finances

Objet Tarifs du cimetière au 1er janvier 2026 et durée de concession
Approbation
2025DE09FI87

Le Maire certifie

1°- que la convocation de tous les Conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie le jour même et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°- que ladite délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés,

3°- que le nombre des Conseillers en service, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	29- David PIGET
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Thérèse GRAVA par Marie-Christine PERSOL

Fabienne MOREAU-SZYMICZEK par Nathalie CHAPUIS

Florence DE VITO par Ramona GONZALEZ-GRAIL

Christophe DELISLE par Pierre CHATEAUVIEUX

Dimitri BALADIER par Carole GRANGE

Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON

Laurie DEVOUASSOUX par Annie DOMENICHINI

Absents :

David PIGET

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

Les tarifs des concessions funéraires n'ont pas été réévalués depuis le 1er janvier 2018.

Une augmentation est donc proposée à compter du 1er janvier 2026 ainsi que la création d'une durée de concession de 10 ans pour les cases de columbarium.

Les durées des concessions sont variables en fonction de leur type :

- concessions de terrain d'une durée de quinze ou trente ans
- concessions de case de columbarium d'une durée de dix ans quinze ans

		Tarifs actuels	Proposition 2026
Concession quinquennale		75€ / m ²	80€ / m ²
Concession trentenaire		146€ / m ²	160€ / m ²
Case de columbarium	15 ans	264€	300€
	10 ans	/	200€
Caveau provisoire (trois premiers mois)		1€ / jour	1€ / jour
Caveau provisoire (au-delà du troisième mois)		2€ / jour	2€ / jour

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 Pour)

Après avoir entendu les explications de Madame Nathalie CHAPUIS,

- Approuve la création d'une durée de concession de 10 ans pour les cases de columbarium
- Approuve les nouveaux tarifs du Cimetière.
- Dit qu'ils vaudront à compter du 1er janvier 2026
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à la signature de tout document en lien avec cette délibération.

Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 15 septembre 2025

Le Maire,
Ramona GONZALEZ-GRAIL



Le Secrétaire,
Daniel GRAMPFORT



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

